

## Commune D'ORVAULT

<b>DEPARTEMENT</b> Loire-Atlantique
<b>ARRONDISSEMENT</b> NANTES
<b>CANTON</b> SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

### **Etaient présents :**

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Arnel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISNEL, Mme Valérie DREYFUS

### **Absents ayant donné pouvoir :**

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 23. DCM2026S3N23 - Commission d'attribution des places en établissements d'accueil du jeune enfant - Désignation des membres

---

### **Monsieur le Maire rapporte :**

Par délibération du 29 mars 2021 la Ville a fixé les critères d'attributions des places en établissement d'accueil du jeune enfant ainsi que la composition de la commission.

Cette commission d'attribution des places est organisée chaque année au printemps. Elle constitue un temps d'échanges durant lequel chaque dossier enregistré est étudié pour orienter la prise de décision.

Les élus désignés étaient :

- L'adjoint au maire délégué à l'Enfance et à l'Education ;
- Un élu de la majorité municipale ;
- Deux élus issus des deux minorités.

Il y a donc lieu de désigner les représentants de la commune.

### **DECISION**

**VU** la délibération DCM2021S2N23 du 29 mars 2021,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la désignation des membres du Conseil municipal au sein de cette instance soit prononcée à main levée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT ;
- **DESIGNE**, outre l'adjointe en charge de l'éducation :
  - Madame Estelle DE PLINVAL, liste de la majorité
  - Madame Armelle CHABIRAND, liste de la minorité
  - Madame Mathilde LALART, suppléante liste de la majorité
  - Madame Anne-Sophie LOUBOUTIN, suppléante liste de la minorité

en qualité de membres de la commission d'attribution des places en établissements d'accueil du jeune enfant.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 8 avril 2026

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général des services**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Moïra ASSES**

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 08 AVR. 2026

Et par publication le : 08 AVR. 2026

